

L'opinion des Français sur le chômage (1)

par Philippe Faure *

En 1988, les Français sont moins pessimistes quant à l'évolution du chômage bien que celui-ci constitue un problème toujours aussi actuel. Ils affirment leur solidarité vis-à-vis des demandeurs d'emploi et des pauvres mais ne sont pas prêts à fournir un effort financier supplémentaire pour faire face aux charges que le chômage engendre. Ils approuvent le revenu minimum pour tous.

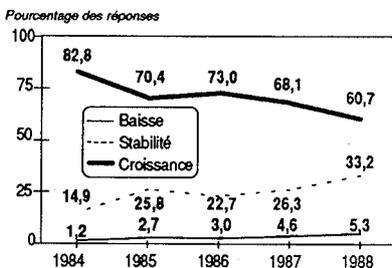
Pour lutter contre le chômage, l'opinion est favorable à l'extension du système des préretraites aux « 50-54 ans », l'aide à la réinsertion professionnelle devant être destinée prioritairement aux jeunes et aux chômeurs de longue durée.

En cas de chômage prolongé, les Français comptent davantage sur l'aide sociale comme dernier recours que sur l'aide familiale.

En 1988, le pessimisme lié à la situation de l'emploi recule

1988 est marqué par un regain général d'optimisme : un mouvement de dédramatisation de tous les sujets d'inquiétudes s'amorce et 35 % des Français pensent que leurs conditions de vie vont s'améliorer dans les cinq années à venir, contre 27 % en 1987. Jamais, au cours des dix dernières années, d'existence de l'enquête, ils n'avaient été aussi nombreux à pen-

OPINIONS DES FRANÇAIS SUR L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE DANS UN AVENIR PROCHE



(1) Principaux résultats de l'enquête sur les conditions de vie et aspiration des Français réalisée en décembre 1988 par le CREDOC (voir encadré à la fin de la chronique). Ce document a été publié en décembre 1989, dans le troisième numéro de la série Premières Synthèses du SES.

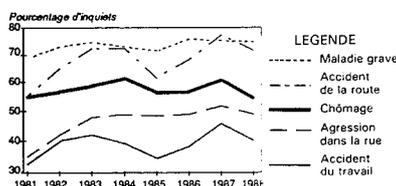
(*) Division Conjoncture de l'Emploi et Marché du Travail du SES.

ser de la sorte, l'année 1984 marquant un record de pessimisme avec 19 % de personnes anticipant une amélioration de leurs conditions de vie.

Dans le domaine du chômage, le pessimisme décroît même s'il reste dominant : 61 % des personnes interrogées estiment que le chômage va encore augmenter (contre 68 % en 1987 et 73 % en 1986) et 55 % d'entre elles se disent « assez inquiètes » ou « très inquiètes » face à ce risque pour elles-mêmes ou pour leurs proches (au lieu de 62 % en 1987). Ainsi, l'inquiétude vis-à-vis du chômage est ramenée à son niveau le plus bas de 1981, ce qui n'est pas le cas pour les autres grands risques : maladie grave, accident de la route, agression dans la rue, accident du travail.

L'inquiétude due au chômage apparaît ainsi liée à l'état du marché du travail. L'amélioration de l'emploi intervenue en 1987 et 1988 s'accompagne d'une baisse du niveau d'inquiétude.

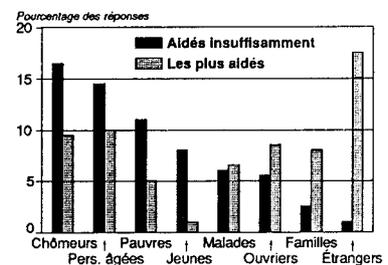
L'INQUIÉTUDE DES FRANÇAIS VIS-À-VIS DE CERTAINS RISQUES



La solidarité en faveur des chômeurs et des pauvres se confirme et les jeunes font une percée...

Les Français font toujours de la lutte contre le chômage et la pauvreté une priorité de la politique sociale : les chômeurs et les personnes âgées leur apparaissent comme les catégories pour lesquelles les aides sont les plus insuffisantes même si les dépenses qui leur sont consacrées sont jugées les plus importantes après celles destinées aux étrangers ; les pauvres sont cités en troisième position dans l'ordre des priorités ; les jeunes supplantent pour la première fois les malades et les handicapés à la quatrième place.

CATÉGORIES DE POPULATION LES PLUS AIDÉES ET AIDÉES INSUFFISAMMENT (COMPARAISON)

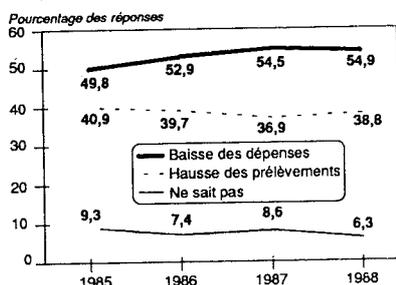


La solidarité manifestée envers les jeunes en 1988 est à rapprocher du statut de plus en plus précaire de leur emploi : s'ils connaissent moins le chômage, leur présence se renforce dans le secteur du travail intérimaire dans le même temps où ils ne sont plus une cible prioritaire des politiques d'emploi et que leurs effectifs baissent dans les stages en entreprises.

... mais une majorité de Français n'est toujours pas prête à augmenter son effort financier pour faire face aux charges du chômage

De 1985 à 1987, l'opinion s'est montrée de moins en moins favora-

SOLUTIONS PRÉFÉRÉES POUR FAIRE FACE AUX CHARGES FINANCIÈRES DU CHÔMAGE

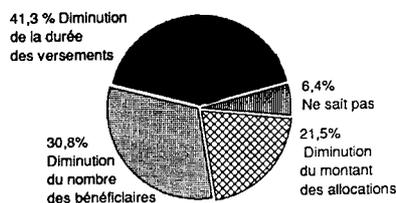


ble à une augmentation des prélèvements pour financer les allocations de chômage. En 1988, ce mouvement marque un arrêt : 39 % des personnes interrogées optent pour une hausse des prélèvements contre 37 % en 1987 et 41 % en 1985. Ces préférences n'apparaissent pas corrélées uniquement avec l'évolution réelle de l'indemnisation du chômage dont l'enquête révèle qu'elle est mal connue.

Certes, deux personnes sur trois savent que la majorité des chômeurs perçoivent des allocations inférieures au SMIC (en réalité, c'est le cas pour 83 % des chômeurs indemnisés) ; en revanche, un peu plus d'un quart des enquêtés croient que tous les chômeurs sont indemnisés et, au bout du compte, seulement 11 % ont une idée assez précise du taux de couverture des chômeurs qu'ils situent entre 30 % et 50 %, la plupart sous-estimant l'ampleur du chômage non indemnisé. Globalement, l'indemnisation des chômeurs s'est améliorée depuis 1985 mais les Français ont toujours surestimé son importance. Il a d'ailleurs fallu attendre 1988 pour qu'apparemment, ils soient plus nombreux à accepter une augmentation des prélèvements pour financer les charges croissantes d'indemnisation.

COMMENT DIMINUER LES DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LE CHÔMAGE

(modalité proposée par les Français qui voient dans la réduction des dépenses la solution au financement du chômage)



En fait, si l'on sortait de l'alternative proposée (hausse des prélèvements/baisse des dépenses), on découvrirait que certains Français sont favorables à une politique de redistribution qui consiste à transférer une partie des aides aux familles vers des catégories qu'ils jugent aidées de façon insuffisante, en particulier les chômeurs, les jeunes et les pauvres. Le mouvement assez marqué sur longue période de transfert des aides allouées aux familles vers ces publics apparus récemment dans l'histoire de l'après-guerre, est donc concordant avec les opinions recueillies dans l'enquête.

Quoiqu'il en soit, ceux qui ont envisagé une diminution des dépenses d'indemnisation donnent leur préférence à une réduction de la durée des versements (41 % des réponses), puis à une baisse de la couverture des chômeurs (31 %) et enfin à la diminution du montant des allocations (22 %).

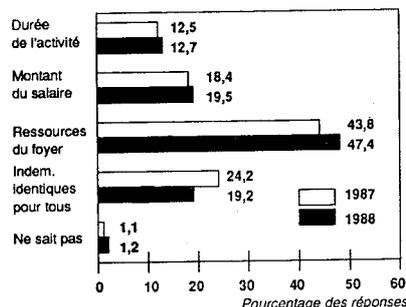
La solidarité des Français ne s'exprime donc pas à travers leur position sur le financement du chômage. L'importance qu'ils accordent aux chômeurs et aux pauvres se manifeste dans leurs opinions sur les conditions d'indemnisation, le revenu minimum et le traitement social du chômage.

D'une indemnisation du chômage modulée selon les ressources du foyer à l'approbation du revenu minimum pour tous

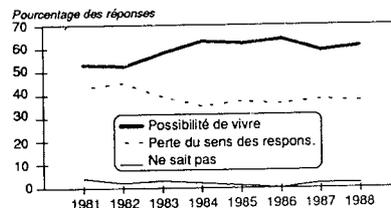
Quelle que soit la solution choisie pour faire face aux charges de l'indemnisation, 47 % des personnes enquêtées (contre 44 % en 1987) préfèrent que les allocations soient modulées selon les ressources globales du foyer et 19 % qu'elles soient forfaitaires (contre 24 % en 1987). Une minorité stable (32 %) relie les allocations aux caractéristiques de l'activité antérieure (durée ou salaire).

Ainsi, 67 % des Français sont favorables à un système d'indemnisation indépendant du passé professionnel du chômeur ; les ressources du ménage devraient constituer pour eux le principal critère de calcul des allocations. On constate que ces principes sont ceux-là même qui fondent le système du revenu minimum.

CRITÈRES DE MODULATION DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE



LA PRISE EN CHARGE DES FAMILLES DÉFAVORISÉES : CELA LEUR DONNE LA POSSIBILITÉ DE VIVRE OU CELA LEUR ENLÈVE TOUT SENS DES RESPONSABILITÉS



Celui-ci recueille d'ailleurs l'assentiment de la majorité des Français qui pensent qu'il ne désresponsabilise pas les gens : 69 % des personnes interrogées estiment que le revenu minimum donnera « un coup de pouce nécessaire pour s'en sortir » et seulement 30 % craignent que cette mesure incite les gens à ne pas chercher du travail.

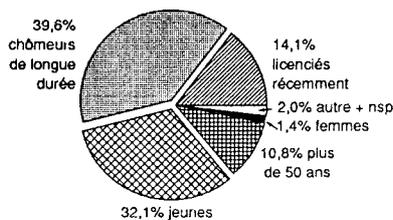
Dans le même ordre d'idée, 61 % des enquêtés jugent que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes « leur donne la possibilité de vivre », tandis qu'une minorité de 38 % objecte que « cela leur enlève tout sens des responsabilités ». La lutte contre la pauvreté bénéficie d'un mouvement d'opinion de cette ampleur depuis 1984, année durant laquelle une campagne d'information a été menée pour la première fois sur les « nouveaux pauvres ».

En conséquence, 57 % des Français considèrent le revenu minimum comme un droit qui n'a pas à « se mériter par un effort particulier d'insertion » et la moitié « trouvent normal que les RMistes essaient d'arrondir leur fin de mois en faisant du travail au noir ».

La préretraite pour licenciés de plus de 50 ans et une aide à la réinsertion professionnelle pour les jeunes et les chômeurs de longue durée

En cas de licenciement économique, 68 % des personnes interrogées préfèrent la préretraite pour les plus de 50 ans plutôt que de faire partir les salariés les plus jeunes en les aidant à se reclasser. 56 % des enquêtés estiment que l'extension du système des préretraites aux « 50-54 ans » serait un moyen efficace de diminuer le chômage.

LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE : CATÉGORIES À AIDER EN PRIORITÉ EN 1988 (première réponse retenue)



Le développement des préretraites apparaît d'ailleurs comme une réponse à la difficulté de (ré)insertion professionnelle des jeunes. En effet, les chômeurs de longue durée et les jeunes constituent pour l'opinion les deux catégories de chômeurs qu'il faut aider en priorité pour retrouver un emploi, loin devant les « plus de 50 ans » et ceux qui viennent d'être licenciés.

Un certain consensus existe entre les classes d'âge vis-à-vis de ces orientations de la politique d'emploi. Alors que l'on propose aux Français tantôt d'aider les jeunes, tantôt les plus âgés, leurs réponses ne font pas apparaître de divergence d'opinion marquée selon l'âge. 36 % des plus de 50 ans jugent que les jeunes chômeurs sont prioritaires (contre 31 % chez les moins de 25 ans) même s'il est vrai que 14 % d'entre eux estiment que la priorité revient aux chômeurs qui, comme eux, ont plus de 50 ans (contre 9 % parmi les moins de 25 ans) ; les plus de 50 ans attachent d'ailleurs moins d'importance à l'aide aux chômeurs de longue durée que les autres bien que ce soit parmi eux que se ren-

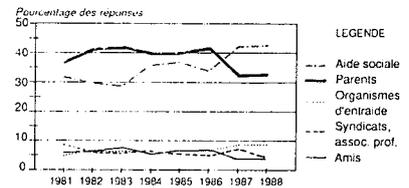
contrent les difficultés de réinsertion professionnelle les plus aiguës — ce paradoxe peut s'expliquer dans la mesure où leur taux de chômage est plus faible et qu'ils sont protégés par des durées d'indemnisation plus longues.

Pour la deuxième année consécutive, l'aide sociale est envisagée avant la solidarité familiale comme dernier recours

En cas de difficultés financières liées à un chômage prolongé, le recours à l'aide sociale est choisi en premier par les Français. Le retournement de 1987 qui voit l'aide sociale supplanter l'appel à des parents est donc confirmé.

De façon plus générale, l'aide institutionnalisée est plus souvent citée que l'aide informelle : les enquêtés comptent davantage sur

LES DERNIERS RECOURS ENVISAGÉS EN CAS DE MANQUE DE RESSOURCES SUITE À UN CHÔMAGE PROLONGÉ



l'aide sociale et les organismes d'entraide (53 % des réponses) que sur les parents et amis (37 % des réponses).

Ainsi apparaît clairement une tendance à la dissolution des solidarités familiales traditionnelles. C'est dans ce contexte que s'inscrit le mouvement d'opinion apparu en 1984 en faveur de la prise en charge par la collectivité des familles les plus pauvres et l'instauration d'un Revenu Minimum.

Présentation de l'enquête

Depuis plus de dix ans le CREDOC réalise chaque année une enquête sur les conditions de vie et les aspirations des Français. Par convention avec le Ministère du Travail, des questions relatives au chômage, à son indemnisation et à différents aspects de son traitement social sont intégrées à ces enquêtes depuis 1984.

La dernière enquête s'est déroulée au mois de décembre 1988 avec un questionnaire sensiblement modifié comportant notamment de nouvelles questions sur le revenu minimum, les préretraites et la politique d'insertion professionnelle.

L'enquête porte sur un échantillon de 2 000 personnes d'au moins 18 ans représentative de la population de nationalité française et tirées selon la méthode des quotas. Il s'agit d'un échantillonnage à deux degrés :

- les 2 000 enquêtés sont d'abord répartis selon les huit ZEAT (zone économique d'aménagement du territoire) ;

- à l'intérieur de chaque ZEAT, le choix des interviews respecte des quotas par taille de commune, sexe, âge et catégorie socio-professionnelle ;

Un redressement a posteriori est fait à partir des critères des quotas ci-dessus.

La population enquêtée est composée en majorité de personnes dont le risque de chômage est nul (45 % des individus sont inactifs et 16 % sont salariés du secteur public).

Un individu interrogé sur quatre a connu le chômage dans les dix dernières années dont près d'un sur dix de façon répétitive. Si on se limite aux actifs occupés, 28 % déclarent avoir connu au moins une période de chômage en 10 ans. Par ailleurs, le chômage pour soi ou bien pour des membres de son foyer est présent pour 14 % des personnes interrogées ; sinon, il est pressenti comme une menace dans 13 % des cas.

Parmi les motifs de cessation de l'activité professionnelle, les licenciements pèsent depuis plusieurs années pour 13 %. Ils sont devancés par les retraites (34 % des motifs), la maternité ou l'éducation des enfants (25 %) mais comptent plus que la maladie ou la préretraite.